

8/2024

Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Délibération N°4 du 28/02/2024
Portant sur le choix des entreprises pour le programme d'aménagement d'un plateau RD21/RD34/Rue Jean Jaurès

Nombre de Conseillers : L'An deux Mil vingt quatre
En exercice : 19 le : 28 février à 19h
Présents : 15 le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Desoubsdanes selon convocation du 21/02/2024
Procurations : 4 sous la présidence de M. VARACHAUD, Maire, M. COTTIN étant secrétaire
Votants : 19 de séance.
Présents : M. VARACHAUD, SOURY, GROLEAU, NENERT, LATHIERE, COTTIN, MARIE, GARREAU, PATAUD, DUNAUD, Mmes CHABOT, CARDOSO, CANELLAS, PINTO, DUDOUET.
Procurations : M. BASSOT à M. VARACHAUD ; Mme BOYER à Mme CARDOSO ; Mme CARDINAL à Mme CHABOT ; Mme ROULAUD à M. PATAUD

Vu le programme de travaux concernant l'aménagement d'un plateau,
Vu la présentation du dossier de marché public de travaux et de consultation des entreprises,
Vu les avis d'appels publics à concurrence passés en date du 21/12/2023,
Suite à la réalisation de la procédure adaptée de la consultation des entreprises,
Vu le rapport d'analyses des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 Abstention :

- **Décide** de passer un marché avec :
 - **Lot Unique : COLAS FRANCE**, ZA Jean Monnet 87920 CONDAT-sur-VIENNE, pour un montant de **58 999,39€ HT**
- **Autorise** Le Maire ou la 1^{er} Adjointe à négocier, à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières (marchés de travaux, contrat, assurance, missions...) nécessaires à la poursuite de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
En Mairie le 29/02/2024

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

Le Maire,
Pierre VARACHAUD.

